

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 24 juin 2026

DEL_20260624_11

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29**25****28**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Guillaume HENNEQUIN –
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE
Eric MEIGNEN – Denis ROULAND – Laurence DUPONT Sébastien WAIRY
Benoit PICHARD – Stéphanie BURNEL – Thierno DIALLO
Catherine LE GRALL– Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)
Edwin SANCHEZ-NOVAS – Magali MACE – Brieg PICAULT
Gilbert LEMESTRE -- Denis DIDELON - Christelle CARO – Gabriel MULET
Blandine BAZIN - Jérémy BOUVIER

Objet :

**Participation
financière de la Ville
sur les abonnements
STRAN des élèves
trignacais des écoles
de la commune et du
collège Julien
Lambot, à partir du
1^{er} juillet 2026**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le
25 juin 2026

Et que la convocation
avait été faite le
17 juin 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stéphanie CHAGNON a donné son pouvoir à Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)
- Harmonie MOESSARD a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Alice RIAUD a donné son pouvoir à Denis DIDELON -

Absente : Mariam SHEIKH

Mme Christelle CARO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération en date du 9 avril 2025, la Ville a, comme chaque année, validé la prise en charge des abonnements STRAN "4-11 ans" et "12-17ans" à hauteur de 30 %, à partir de juillet 2025, pour les élèves trignacais des écoles de la commune et du collège Julien Lambot.

Pour rappel, les tarifs appliqués depuis le 1^{er} juillet 2025 et la prise en charge par la Ville sont les suivants :

Abonnement Mensuel depuis le 1 ^{er} juillet 2025 :	Prix public	Prise en charge par la commune /mois	Reste à la charge des familles /mois
Abonnement 4-11 ans	15,50 €	4,65 €	10,85 €
Abonnement 12-17 ans	22,50 €	6,75 €	15,75 €

Pour lors, la Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne (STRAN) n'a pas encore communiqué les tarifs des abonnements à venir pour les scolaires (ils seront examinés en Conseil communautaire du 23 juin). Cette tarification sera inchangée ou augmentée, dans des proportions habituellement modérées (entre les tarifs 2024-2025 et 2025-2026 : montant pris en charge par la Ville en hausse de 15 centimes).

Aussi, afin de ne pas pénaliser les familles, la Ville confirme sa volonté de diminuer la charge leur revenant, et il est proposé d'appliquer la prise en charge de 30 % des abonnements, aux futurs tarifs.

Dans un contexte fluctuant, si la nouvelle tarification était problématique, le dossier pourrait faire l'objet d'une nouvelle délibération en Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien au niveau actuel de 30%, de la participation financière de la Ville sur le prix public des abonnements pour les élèves trignacais fréquentant un établissement de la commune (écoles maternelles, élémentaires ou collège Julien Lambot).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 1^{er} avril 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'acter la prise en charge par la Ville, à hauteur de 30 %, des futurs tarifs d'abonnement pour les scolaires "4-11 ans" et "12-17 ans" de la STRAN à compter du 1^{er} juillet 2026,

Article 2 : Dire que la dépense est prévue et imputée au budget 2026 de la commune

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération,

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT